

C.R.A.C. N° 215 (2020-2021)

3e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission\*

**Commission du logement et des pouvoirs locaux**

Mardi 22 juin 2021

\*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Dispa, Lomba, Hazée, Beugnies, Mme Galant.....	1
<i>Proposition de décret instaurant un encadrement des loyers sur le marché locatif privé, déposée par MM. Beugnies, Mugemangango, Mme Bernard, MM. Hermant, Nemes et Dupont (Doc. 386 (2020-2021) N° 1)</i> .....	2
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, Mme de Coster-Bauchau, M. Lomba, Mme Delporte, M. Dispa.....	2
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	5
<i>Question orale de M. Lomba à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'importance de l'investissement dans le développement des communes rurales » ;</i>	
<i>Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les moyens annoncés pour la ruralité dans le cadre du Plan de relance wallon »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Lomba, Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	5
<i>Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la publication des règlements communaux et la simplification administrative »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	8
<i>Question orale de M. Bierin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'état d'avancement des demandes contenues dans la résolution du 16 décembre 2020 visant à encourager le développement des monnaies complémentaires dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19 et du redéploiement de la Wallonie »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Bierin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	9
<i>Question orale de M. Dodrimont à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la situation politique à Grâce-Hollogne » ;</i>	
<i>Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le nouveau pacte de majorité à Grâce-Hollogne »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Dodrimont, Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	10

*Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise en place d'une plateforme centralisant les mesures sanitaires de chaque commune »*

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....12

*Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'intégration du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) à l'administration des pouvoirs locaux » ;*

*Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'intégration du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) au SPW Intérieur et Action sociale »*

Intervenants : M. le Président, MM. Dispa, Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....13

*Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les blocages au sein de la Commune d'Anderlues »*

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....16

*Question orale de Mme Pécriaux à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'implémentation des recommandations du groupe d'experts sur la 5G au niveau local »*

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....17

*Question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les mécanismes de règlement des conflits entre bailleurs et locataires et la lutte contre les loyers abusifs »*

Intervenants : M. le Président, Mme Delporte, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....18

*Organisation des travaux (Suite).....19*

*Interpellations et questions orales retirées.....19*

*Liste des intervenants.....20*

*Abréviations courantes.....21*

Présidence de M. Evrard, Vice-Président

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 9 heures 32 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (cdH). – À plusieurs reprises, en Commission, j'ai souligné la nécessité de donner une suite aux auditions qui ont eu lieu concernant les services bancaires. Sur la proposition de notre président, Philippe Courard, nous avons entendu les représentants de BATOPIN et puis ceux de JoFiCo. Ce n'était pas inintéressant, mais il me semble que nous ne pouvons pas en rester là et que nous devons poursuivre notre réflexion sur ce sujet important pour l'ensemble de nos territoires, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural.

Nous devrions, me semble-t-il, à tout le moins, entendre les représentants des consommateurs : Test Achats, Eneo, au titre des représentants des aînés qui sont particulièrement concernés par la disparation des distributeurs de billets. Nous pourrions aussi entendre Financité qui, dans le secteur bancaire, se manifeste à présent pour contester ce qui nous a été présenté ici en Commission.

Je me permets donc d'insister pour que nous puissions remettre au plus vite à l'ordre du jour la poursuite de nos travaux sur ce sujet important. Les groupes pourraient, s'ils sont d'accord, formuler des propositions précises d'auditions, de façon à ce que nous puissions reprendre le sujet, continuer à l'approfondir et donner une suite utile à nos premières auditions et à celles qui pourront suivre.

Nous ne pouvons pas en rester là, donc je me permets d'insister pour que l'on poursuive nos travaux sur ce sujet important qui inquiète beaucoup de nos concitoyens et aussi un certain nombre de responsables

du développement territorial de la Wallonie, en particulier au niveau local.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba** (PS). – Je confirme qu'il serait intéressant que l'on continue les réflexions et nos travaux sur cette matière, avec peut-être Financité. On a vu dans la presse récemment qu'il y avait un problème avec les deux consortiums qui n'auraient pas alerté l'autorité bancaire. C'est à approfondir. Je ne sais pas pour Test-Achats. On peut réfléchir à quelles seraient les bonnes personnes à inviter.

Il y a tout de même quelque chose qui est, sinon urgent, intéressant, c'est qu'il m'a semblé dans les auditions que Bpost était particulièrement en première ligne aussi sur l'installation déjà aujourd'hui d'automates bancaires dans les communes où il n'y avait plus de guichets d'automates. J'en connais dans ma région. Il serait intéressant d'approfondir cette question-là, parce qu'au-delà des consortiums qui sont en train de se mettre en place pour répondre à long terme, à moyen terme, à cette question, il faudrait aider les communes et, avec celles-ci, anticiper la désertification. Parfois, on le sait, on connaît les intentions des uns et des autres et l'on peut peut-être deviner que dans six mois le dernier automate va disparaître. C'est peut-être aussi accompagner les démarches des communes pour aller trouver Bpost qui a l'obligation pour le moment de le faire, et qu'ils nous disent dans leur intervention en commission qu'ils ne savent pas le faire du jour au lendemain. Il y avait là un vrai travail d'accompagnement ou de sensibilisation des pouvoirs locaux et l'on peut-être les accompagner dans cette démarche-là.

**M. le Président.** – La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). – Je rejoins ce qui a été dit, c'est un enjeu important et l'on voit en plus que le phénomène s'accélère. Même ici, au centre-ville de Namur, il n'est plus possible d'aller faire un virement sur la place d'Armes sans en prévoir 10 ou 15 minutes pour faire la file tellement le nombre de terminaux et d'agences est en réduction.

On avait évoqué précédemment les pistes qui ont été rappelées ici, notamment Test-Achats et Financité, et je rejoins ce qui a été dit par les uns et les autres. J'ai entendu que notre président avait évoqué lui-même le rappel du dossier lors de notre précédente commission.

Sans doute pouvons-nous prévoir de fixer l'agenda de notre prochaine réunion, de sorte qu'il puisse être là, puisqu'il est retenu aujourd'hui en Arménie.

En tout cas, poursuivons le travail, même si nous savons aussi qu'une large part de la compétence se trouve au niveau fédéral. Il n'empêche que l'on puisse ici se préoccuper de cette analyse et de ses impacts qui concernent éminemment le territoire régional.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies (PTB).** – Je pense aussi qu'il faut que l'on continue le travail sur le sujet, c'est un sujet qui a toute son importance. Cela peut être une excellente idée d'inviter Financité et peut-être aussi des associations de consommateurs comme Test-Achats.

Même si c'est un autre niveau de pouvoir, il y a cette volonté d'imposer à tous les commerçants, même les petits commerçants, d'avoir un terminal pour les paiements avec tous les frais que cela incombe. Je ne sais pas m'empêcher de faire le lien avec le cash, avec la disparition progressive des distributeurs de billets. À partir du moment où vous allez imposer à tous les petits commerçants, même sur les marchés, qu'ils aient un terminal, il y a un risque important de disparition du cash à moyen terme.

Comme Financité le signale, le cash est un droit, un bien commun que l'on doit préserver. Cela montre d'autant plus l'importance de continuer le travail sur le sujet.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant (MR).** – C'est un sujet très important pour nous, mandataires locaux. Pour compléter ce qu'a dit M. Hazée, s'il y a un problème sur Namur, déjà avec de longues files parce que les distributeurs sont de moins en moins nombreux, dans les zones rurales c'est pire parce que parfois il n'y en a pas du tout pour certaines communes.

L'on doit continuer la discussion sur ce sujet, mais il ne faut pas non plus tout tirer en longueur. À un moment, ce qu'il faut, c'est atterrir. Même si une grande partie de la compétence se situe au niveau fédéral, je pense qu'il faut travailler sur le sujet, mais aussi qu'il faut proposer quelque chose de concret pour offrir un service de qualité à l'ensemble de la population.

**M. le Président.** – Je pense effectivement que le sujet est intéressant. Il a mobilisé pas mal d'attention de la part des parlementaires que nous sommes. J'identifie Financité comme étant relativement incontournable. Je rejoins Mme Galant sur cette idée de ne pas faire traîner tout cela en longueur, mais il est vrai que l'on a entendu deux consortiums qui avaient des objectifs et des stratégies assez différentes. Il serait effectivement intéressant d'avoir aussi une forme de regard extérieur.

Je rejoins également M. Lomba sur la volonté de mieux cerner cette obligation qu'a Bpost actuellement, de s'assurer qu'ils auront les moyens de faire face à une situation plus délicate dans certaines communes.

Pour la prochaine séance, comme le suggérait M. Hazée, je vous propose de rentrer quelques noms ou organismes à auditionner, en ayant à l'esprit que le but n'est pas d'avoir la liste la plus longue possible. De manière à nous permettre d'organiser ces auditions, il me semble raisonnable de proposer l'échéance du mois de septembre, de manière justement à continuer à nous forger une opinion sur cette question, puisque l'on sait que l'on aura un agenda assez chargé avant cela. Cela peut-il vous convenir ? Pas d'objection, je considère que nous avançons de cette manière.

*Proposition de décret instaurant un encadrement des loyers sur le marché locatif privé, déposée par  
MM. Beugnies, Mugemangango, Mme Bernard,  
MM. Hermant, Nemes et Dupont  
(Doc. 386 (2020-2021) N° 1)*

**M. le Président.** – Ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Beugnies.

#### *Échange de vues*

**M. le Président.** – La parole est donc à M. Beugnies pour un échange de vues.

**M. Beugnies (PTB).** – Chers collègues, il y a quelques mois, on a déposé notre proposition d'encadrement des loyers. Lors de la discussion de notre texte, il avait été convenu que l'on puisse se tourner vers les exemples de nos pays voisins pour enrichir le débat et apprendre de leurs expériences. C'est pour cela que l'on revient vers vous aujourd'hui au sujet de cette proposition qui avait été faite.

À la base, on avait parlé de visites. Maintenant, dans le cadre de la pandémie, cela nous semble malheureusement toujours compliqué. On pourrait plutôt réaliser des auditions en vidéoconférence, par exemple, ce qui permettrait d'entendre facilement des représentants étrangers.

Dans ce cadre-là, avec le groupe PTB, nous pensons qu'il pourrait être utile d'entendre des représentants, par exemple, de la Huurcommissie des Pays-Bas, qui s'occupe de l'encadrement des loyers justement, du Mietspiegel de Cologne, d'un représentant de l'encadrement des loyers de Vienne et, enfin, de Paris et de Lille. On a déjà pu avoir des contacts avec notamment l'adjoint au maire de Paris, qui est en charge du Logement et qui serait tout à fait disposé à nous partager son expérience. On a le même retour au niveau de Cologne.

Pour ajouter un petit élément d'information sur la France, il faut savoir que neuf nouvelles communes ont rejoint le système d'encadrement des loyers depuis le 1er juin et que beaucoup d'autres – Lyon et Villeurbanne, Bordeaux, Montpellier, les intercommunalités de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole, représentant tout de même 27 communes, du Grand-Orly Seine Bièvre – sont également candidates. On peut ainsi constater que l'idée progresse un peu partout en France pour faire face à l'augmentation des coûts locatifs.

Avec la crise sanitaire et la crise sociale qu'elle provoque, on sait que de nombreux ménages locataires ont du mal à payer leur loyer. De plus, paradoxalement, la crise a aussi eu un effet d'augmentation pour les loyers les plus bas. Il faut donc agir pour que le logement soit le plus accessible possible à la population. L'encadrement des loyers est une solution.

Concernant les auditions, on veut être le plus constructif possible. J'attends des collègues qu'ils fassent eux aussi des propositions.

Je terminerai mon intervention en citant M. le Ministre, qui répondait à une de mes questions écrites : « L'encadrement contraignant des loyers doit être examiné avec sérieux, notamment au regard des expériences étrangères. Nous faisons donc nôtres ces mots et procédons à ces auditions.

**M. le Président.** – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** – Effectivement, lorsque nous avons débattu de ce sujet, qui est sérieux, je pense, pour lequel nous n'avons peut-être pas la même vision, nous étions d'accord d'aller voir ce qu'il se passait à l'extérieur de la Belgique par rapport à ce point. Comme vous l'avez dit, la pandémie ne nous a pas permis d'aller en mission. On arrive au bout. Je pense que nous pourrions proposer au président de faire une mission en France, en Allemagne, à Cologne, ce n'est pas tellement loin, nous pourrions organiser cela à la rentrée. Je pense qu'avant, soyons pragmatique, cela sera difficile et ce serait quand même plus judicieux et, je pense, plus intéressant pour tous d'aller sur place, de pouvoir avoir de vrais contacts avec des interlocuteurs qui se sont penchés sur cette question et qui l'ont mise en pratique.

Ce serait plutôt ma suggestion, c'est d'aller vers une mission de notre commission dans ce cadre-là. Ce serait peut-être l'occasion de faire une première mission intéressante au sein de notre commission. Je vous remercie.

**M. le Président.** – Voilà en tout cas une proposition qui s'inscrit dans ce que vous souhaitez, Monsieur Beugnies, puisque vous attendiez des réactions de la part de vos collègues.

La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba (PS).** – Je dirais qu'il n'y a rien de neuf sous le soleil puisque nous étions tous d'accord d'envisager de pouvoir percevoir ce qui se faisait ailleurs. J'entends maintenant de nouvelles propositions. Plutôt que d'aller sur place, nous pourrions également les inviter. Nous avons cette capacité de bon accueil en Wallonie, donc il n'y a pas de souci.

J'ai aussi entendu des propositions de visioconférence, pourquoi pas. Tout est bon à prendre. Je pense qu'effectivement le président pourra prendre les meilleurs contacts utiles et nécessaires pour voir de quelle manière on pourra le mieux travailler pour connaître le mieux possible ce qui se fait ailleurs.

Juste rappeler que, si l'on prend le système allemand, on avait déjà eu des auditions, en 2016 je pense, qui concernaient leur expérience, donc là c'est peut-être du réchauffé. C'est pour cela que je ferai confiance aussi, de nouveau, au président qui connaît l'antériorité de nos auditions, qui pourrait ressortir ce qui a déjà été débattu ici et qui pourrait alors utilement nous présenter, nous proposer des expériences qui seraient utiles à notre démarche, afin de voir ce qui se passe ailleurs, en bien ou en mal. Je pense qu'il y a aussi des expériences qui peuvent ne pas toujours être positives. On doit faire un examen total de ces propositions pour que l'on puisse utilement avancer.

Donc, je dirais qu'il n'y a rien de neuf sous le soleil. Bien sûr, on l'avait déjà dit, me semble-t-il, il y a quelques semaines en commission et on se réjouit de pouvoir avancer et réfléchir sur la question.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Delporte.

**Mme Delporte (Ecolo).** – Sans rejeter d'emblée la proposition d'une mission à l'étranger, je pense qu'il est prématuré de décider maintenant, dans le sens où effectivement il faudrait que l'on aille revoir un peu les auditions et que l'on fasse d'abord le point avec les expériences. Les expériences à l'étranger ont-elles une durée suffisamment longue que pour déjà en tirer des conclusions ? Je vous avoue ne pas savoir maintenant. Donc, avant de décider, je crois qu'il faudrait un peu plus creuser le dossier, pour ma part, cela me semble évident.

Missions ? Oui, ou invitations. Je crois qu'il faudra s'inspirer de ce qui se fait à l'étranger. Je pense que l'encadrement des loyers, qu'une grille obligatoire n'est pas forcément la meilleure solution. Il y a d'autres pistes que nous devons aussi étudier, comme travailler sur les services de médiation. Il y a encore d'autres pistes qui pourront nous aider, que l'on ne peut pas d'office reléguer et qu'il faut continuer à travailler dans cette même perspective de protéger les locataires.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). – Simplement déjà pour vous remercier pour vos propositions que je trouve constructives. On n'est évidemment pas contre l'idée de partir en mission, ce que l'on veut c'est que cela ne reporte pas l'histoire de plusieurs mois. Si l'on organise des visites, il faudrait que cela puisse se faire à la rentrée.

Simplement attirer votre attention que pour les finances publiques, partir en mission cela coûte plus cher que de faire des auditions en vidéoconférence. Les auditions ont ceci aussi comme avantage, qu'elles peuvent être suivies en direct par nos concitoyens, je trouve que c'est important qu'ils puissent suivre le débat en direct.

Je voulais juste mettre en balance le coût des missions par rapport à ce que cela rapporte et puis aussi écologiquement et efficacement, je trouve que c'est mieux en visio.

Je trouve qu'il faudrait quand même fixer des dates. En tout cas, il faut que cela se fasse le plus rapidement possible. C'est surtout cela le message.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba** (PS). – Mais très succincte, c'est juste pour dire qu'effectivement, je suis assez d'accord, mais toutes les formes de croisements sont judicieuses. Que l'on aille sur place ou qu'ils viennent ici ou que l'on fasse des visio.

Peut-être que d'aller en mission d'abord c'est pas loin. On n'est pas obligé d'y passer 20 jours non plus.

Deuxième chose, cela permet aussi une approche que l'on pourrait qualifier de pluridisciplinaire.

Cela permet de voir pas un seul interlocuteur, mais plusieurs disciplines qui peuvent nous témoigner de l'intérêt de la chose ou pas. Il ne faut pas oublier la qualité de l'échange et j'entends bien ce que vous avez dit par rapport aux visio.

**M. le Président.** – J'entends bien M. Beugnies que vous souhaitez avancer rapidement. L'urgence n'est pas toujours bonne conseillère.

Si je dois faire la synthèse des propos des uns et des autres, je crois qu'effectivement, la visio a parfois offert des facilités, mais aussi beaucoup d'inconvénients.

L'on est souvent très limité dans le temps et les échanges de terrain permettent aussi d'avoir parfois une vision large et d'aborder toute une série de choses qui ne sont pas toujours cadenassées en 15-20 minutes de présentation.

Vous conviendrez avec moi que si l'on se fixe comme objectif Paris ou Lille, puisque j'ai entendu que du côté allemand il y avait déjà eu des travaux qui ont

été faits et c'est peut-être de ce côté que nous pouvons aller chercher plus d'informations.

De manière à instruire un dossier, il y a un système qui fonctionne. J'entends la volonté d'aucuns d'essayer de le modifier sans savoir si c'est un bon choix ou pas.

Donc, il nous appartient d'instruire ce dossier-là, on sait de toute façon qu'en termes d'agenda, on ne peut envisager ces travaux qu'à la rentrée.

Ce que je suggère c'est que nous puissions prendre contact avec l'une ou l'autre personne référencée soit à Paris ou à Lille.

Nous examinerons, ensuite la manière d'organiser une visite sur place et si ultérieurement nous le jugeons utile, il nous sera loisible d'effectuer soit une visite supplémentaire soit des auditions de manière à avancer dans ce dossier.

La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). – Je me ferai un plaisir d'envoyer un mail à la commission avec des propositions en tout cas les contacts que nous avons déjà eu et puis on verra ensemble comment on avance.

Je vous remercie beaucoup.

**M. le Président.** – Toutes les formations sont invitées à faire des suggestions à travers leurs contacts respectifs.

Je vous propose que nous puissions inscrire formellement ce point le 7 septembre pour faire état de l'avancement et alors prendre une décision, à ce moment-là sur la suite à donner à cette proposition.

Si tout le monde est d'accord, le point est donc examiné.

Je vous informe d'un point trois qui ne se trouve peut-être pas dans l'organisation des travaux, mais qui concerne une réponse que nous avons obtenue dans le cadre de la proposition de décret sur laquelle nous avons déjà débattu, introduite par le cdH et qui concernait plus de transparence au niveau de la révision du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Vous vous souviendrez que l'on n'avait pas pu auditionner l'autorité de protection des données. Il leur avait été demandé de leur adresser toute une série de questions. Ce qui a été fait par les services du greffe. Je souhaitais vous donner quelques éléments de réponses qui nous ont été adressés par Mme Jaspas qui est membre du comité de Direction de l'autorité de protection des données et qui nous dit ceci : « Nous avons examiné les questions posées par la Commission des pouvoirs locaux. Nous constatons que ces questions ne se rapportent pas à l'avis en tant que tel, mais portent plus largement sur les exigences de la réglementation

relative à la protection des données à caractère personnel et la manière dont ces exigences peuvent ou doivent se combiner avec la transparence administrative.

Il n'est donc pas ici question de clarifier la portée de notre avis, mais de proposer aux parlementaires un cadre ou des pistes de réflexion relatives à l'encadrement des traitements de données ayant lieu dans le cadre de l'accès par les conseillers communaux et/ou les citoyens aux documents relatifs à l'administration de la commune. Une telle analyse cadre dans les missions que le centre de connaissance – le centre de connaissance est notamment une des filières de l'Autorité de la protection des données – peut décider de mettre en œuvre sur base de sa loi organique.

Nous souffrons, hélas, d'un manque criant de ressources qui a pour conséquence que nous ne sommes actuellement pas en mesure de rendre des avis autres que les avis obligatoires préalables sur les projets de textes nominatifs et législatifs.

Croyez bien que j'en suis navré et que nous entamerons l'analyse de ce dossier dès que nous entreverrons une possibilité de le faire ».

Voilà qui est dit. Je ne sais pas si cela suscite l'une ou l'autre réaction, Monsieur Dispa, mais je crois que la position est claire.

La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (cdH). – Au moins, il y a une réponse et elle est, ma foi, élégante. Je pense qu'il faudra peut-être que, dans un autre contexte, on s'inquiète de ce manque de moyens qui empêche d'assumer aussi complètement que l'on pourrait le souhaiter des missions sur ces sujets d'importance. Dont acte, on ne va pas en faire grief à cette instance.

Je voudrais profiter de l'occasion pour dire que, sur base des différents avis qui nous sont revenus, que ce soit à la faveur des auditions ou au départ de contributions écrites qui nous sont parvenues, le groupe cdH a déposé des amendements à la proposition de décret qui permettent de faire évoluer le dispositif proposé. Il m'a semblé que ces amendements pouvaient recevoir une écoute attentive de la part des groupes de la majorité.

Le ministre lui-même s'est montré tout à fait positif dans l'accompagnement de toute une série d'évolutions qui pourraient favoriser l'accès, notamment aux délibérations, mais plus globalement à la transparence au niveau local.

Sur base de ces bonnes dispositions, il me semble que nous pourrions – en tout cas, je le souhaite et je le dis ici – nous réunir assez rapidement comme nous l'avons envisagé dans un groupe de travail, par exemple, pour que l'on puisse examiner le texte qui est

mis sur la table, qui n'est pas à prendre ou à laisser et qui peut être enrichi et faire l'objet de contributions propres à chacun des groupes, de façon à ce que nous puissions revenir – c'est le souhait que j'exprime au nom du cdH – avec une proposition qui ne serait portée l'opposition contre la majorité ou l'inverse, mais qui pourrait être le fruit de notre réflexion collective.

Il me semble que l'on a eu une réflexion de qualité avec des contributions intéressantes partant de points de vue parfois très différents, mais qui permettent désormais, je crois, d'entrevoir des améliorations réelles et qui puissent être considérées comme positives par l'ensemble des intervenants.

J'espère donc que nous pourrions, chers collègues, nous revoir assez rapidement autour d'une table, de façon à ce que nous puissions revenir dans la foulée, ici, au sein de cette commission, avec un texte qui aura été travaillé ensemble.

**M. le Président.** – Merci, Monsieur Dispa. Vous évoquiez l'écoute attentive de vos collègues. Je pense qu'elle est toujours de rigueur. Par rapport à la thématique dont nous débattons, je crois qu'il y a une dynamique qui s'est enclenchée à travers l'ensemble des formations politiques. Je ne doute pas que, avec le soutien du ministre, nous atterrons sur un texte. Ce sera le vôtre ou ce sera un autre texte ? Peu importe, l'important est d'en débattre.

J'imagine que vous avez déjà transmis vos amendements à l'ensemble des formations politiques. Il y aura une concertation pour voir la suite à donner à cette dynamique.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE M. LOMBA À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'IMPORTANCE DE L'INVESTISSEMENT DANS LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES RURALES »

### QUESTION ORALE DE M. DISPA À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES MOYENS ANNONCÉS POUR LA RURALITÉ DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE WALLON »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Lomba, sur « l'importance de l'investissement dans le développement des communes rurales » ;
- M. Dispa, sur « les moyens annoncés pour la ruralité dans le cadre du Plan de relance wallon ».



La parole est à M. Lomba pour poser sa question.

**M. Lomba (PS).** – Monsieur le Ministre, nous avons déjà évoqué dans cette commission que tous les territoires doivent être investis et sollicités par les financements du Plan de relance. Le ruraux, les urbains, les semi-ruraux, les semi-urbains. S'ils doivent être tous considérés, c'est aussi en tenant compte de leurs spécificités par des actions différenciées et comme donneurs d'ordre de travaux qui vont contribuer à relancer l'économie. Complémentairement à la politique intégrée de la ville de la rénovation urbaine dont nous avons déjà parlé, dont nous avons eu le plaisir de nous féliciter même quand on est un rural puisque nous vivons tous avec nos villes. Vous visez aujourd'hui les communes de plus petite densité, celles de moins de 12 000 habitants, pour des investissements en infrastructure. Monsieur le Ministre, comment envisagez-vous de répartir le budget complémentaire de 60 millions d'euros en infrastructures, de quels travaux d'infrastructures s'agit-il ?

On entend également parler du projet de Cœur de village qui sollicitera les communes de plus petite taille pour resocialiser la population. Les confinements successifs ont détérioré les relations humaines si chères à la bonne santé de notre société, et oserais-je dire aussi de nos campagnes.

Qu'allez-vous financer comme projet pour favoriser la convivialité, l'attractivité et la sécurité dans les villages ? Quelle est la spécificité de la ruralité qui explique une approche différenciée, mais complémentaire à la politique de la ville ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa (cdH).** – Monsieur le Ministre, au départ de vos propositions, au demeurant intéressantes, en faveur des grandes villes, j'ai à diverses reprises interpellé le Gouvernement wallon sur la nécessité d'accorder également une attention aux zones rurales. Non pas pour opposer les urbains aux ruraux, mais parce que l'ensemble du territoire mérite une attention de la part du Gouvernement wallon et de la Wallonie de manière générale. Je me réjouis que ces interpellations produisent leurs effets puisque si la compétence du développement rural et de la ruralité relève de Mme Tellier, vous avez pris des initiatives qui laissent à penser, comme je vous y invitais, qu'en tant que ministre des Pouvoirs locaux vous vous attachiez également au sort des communes moins densément peuplées et je m'en réjouis.

Dans le cadre du Plan de relance wallon, vous avez annoncé travailler sur deux projets destinés aux communes de moins de 12 000 habitants. À ce stade vous déclariez que les projets devaient encore être affinés, mais vous avez annoncé une enveloppe de 60 millions d'euros pour les plans d'investissement

communaux, et d'autre part un projet intitulé Cœur de village qui fleure bon le développement rural qui serait doté de 35 à 40 millions d'euros pour inciter les petites communes à renforcer notamment la convivialité, l'attractivité ou la sécurité.

Ces annonces ont évidemment suscité mon plus grand intérêt, Monsieur le Ministre, je me permets dès lors de vous interroger : avez-vous pu affiner votre projet concernant les plans communaux d'investissement ? Confirmez-vous l'enveloppe ? Quels seront les critères d'attribution des moyens dégagés ? Des projets seront-ils prioritaires ?

D'autre part, pouvez-vous nous présenter plus en détail le projet Cœur de village, au-delà de son appellation ? Quels seront les projets éligibles ? Quel sera le mode d'attribution de cette enveloppe ? Je vous remercie pour les précisions que vous pourrez nous apporter.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, merci pour vos questions qui me permettent de faire le point plus avant avec vous que ce que j'ai pu relater dans la presse. Vous savez comme moi que la Wallonie est dense, il y a un maillage particulier dans nos tissus de villes et communes, même s'il faut reconnaître qu'avantageusement nous n'avons pas la situation de la France. Néanmoins il y a des communes de toutes tailles et une majorité d'entre elles compte moins de 12 000 habitants. Vous l'avez également rappelé, la DPR avait conclu le fait que l'on puisse réaliser un programme ambitieux à destination des grandes villes parce qu'elles sont un moteur de développement et parce qu'elles ont un rôle à jouer en termes sociétaux.

Je n'ai jamais voulu rentrer dans le débat – et je suis heureux de l'entendre aujourd'hui du fait que ceux qui se sont exprimés partagent ce constat –, car il n'est pas opportun d'opposer les territoires. Vous l'avez dit, Monsieur Dispa, Monsieur Lomba, chacun a sa spécificité et son rôle à jouer.

Je fais le lien avec l'autre projet que j'ai lancé où chaque bassin peut s'organiser. Nous sommes tous un peu urbains et un peu ruraux parce que nous allons vers les villes pour les services, mais, lorsque nous avons besoin d'espace ou de se ressourcer, nous allons vers les campagnes. Chacun doit pouvoir jouer son rôle, et nous devons faire un atout de cette structure multipolaire de territoire régional. Chaque pouvoir local doit pouvoir jouer un rôle d'impulsion favorisant la complémentarité entre nos différents territoires.

Il est primordial que les habitants et les entreprises de Wallonie puissent renforcer leur attractivité dans les villes et les communes, quelle que soit leur taille. Plus encore qu'hier, cette réalité doit être placée au cœur de

la stratégie régionale à un moment où l'affectation efficiente des moyens publics a plus d'importance que jamais pour réaliser et pour réussir notre relance.

C'est pourquoi, lors des travaux relatifs à la confection du Plan de relance, j'ai souhaité qu'une attention soit portée au contexte difficile dans lequel les communes de petite taille, le plus souvent rurales, évoluent ainsi qu'au potentiel d'attractivité de ce type de territoire.

Au-delà des aides actuelles octroyées dans le PCDR, qui dépendent de ma collègue, dont vous avez vu que les moyens ont été densifiés, il est nécessaire de soutenir financièrement, de par mes compétences, des projets transversaux cohérents et adaptés à l'identité du territoire de ces petites communes.

Le Plan de relance a donc intégré ce souhait en affectant aux communes de moins de 12 000 habitants un budget qui sera de l'ordre de 35 millions d'euros pour soutenir des actions concrètes renforçant la convivialité et l'attractivité des territoires ruraux, et ce via un appel à projets que j'ai intitulé « Cœur de village ». Concrètement, il s'agira de soutenir des projets portant, par exemple, sur l'aménagement de l'espace public, la mobilité, la numérisation ou plus globalement le cadre de vie des habitants et des usagers de ce type de territoire.

L'attractivité de nos territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux, passe également par une attention particulière portée à la sécurité des biens et des personnes, à l'emploi, à l'intégration sociale, à la santé publique, à l'accès au logement, à la culture, à l'éducation ou au sport. Elle passe aussi par la propreté des lieux publics.

Grâce à ces nouveaux moyens budgétaires, les communes concernées pourront mutualiser certains coûts induits par des missions et des services qu'une entité a parfois des difficultés à accomplir seule compte tenu de sa taille ou de ses réalités de terrain.

À l'instar de l'opération lancée dans le cadre de la politique intégrée de la ville, l'un des objectifs de l'appel à projets « Cœur de village » est de contribuer à la relance rapide de l'investissement public en s'appuyant sur les territoires ruraux comme moteurs de la relance territoriale et écologique. Je suis convaincu que, par leurs investissements dans les secteurs de la construction ou des services, les communes de plus petite taille peuvent également contribuer activement au dynamisme de l'économie locale et régionale.

Je prendrai l'initiative de réunir les communes – je l'avais déjà annoncé, mais la pandémie a freiné mon action – pour mieux cerner leurs difficultés quotidiennes et, dans une initiative *bottom-up*, recueillir leurs suggestions.

Enfin, je vous confirme que j'ai pu dégager un budget complémentaire de 60 millions d'euros qui est

prévu pour la prochaine programmation des PIC à destination, cette fois, de l'ensemble des villes et communes. Toutes les informations utiles seront très prochainement communiquées telles que les priorités régionales, les moyens alloués ou encore la planification des différents travaux à effectuer.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba (PS).** – Monsieur le Ministre, je ne voulais pas que l'on fasse pour l'un ce que l'on n'aurait pas fait pour l'autre. J'ai eu l'occasion de m'exprimer en séance plénière sur le fait d'éviter une espèce de saupoudrage qui venait d'un autre temps, mais tous les territoires, vous avez raison, Monsieur le Ministre, doivent se mobiliser pour le Plan de relance et méritent effectivement d'être soutenu pour cela.

Je retiens deux mots qui me résonnent fortement : complémentarité et spécificité. Moi qui suis un rural, je suis très content que l'on ait une politique de la ville digne de ce nom et maintenant, je suis aussi content de savoir que les campagnes, la ruralité vont pouvoir être complémentaires à toute cette politique de relance de notre Wallonie.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa (cdH).** – Monsieur le Ministre, dans votre propos introductif, vous avez dit : « On va vers la campagne quand on a besoin d'espace, quand on a besoin de se ressourcer ». En fait, la campagne, la ruralité, n'est pas seulement un lieu d'agrément. Ce n'est pas seulement un lieu où l'on se promène pour respirer. C'est un lieu où l'on vit, où l'on travaille, où l'on consomme, où l'on produit, où l'on se déplace. Je me réjouis que dans le contour de l'appel à projets que vous avez annoncé dans la suite, vous ayez évoqué toutes ces thématiques pour ne pas réduire la ruralité à ce lieu d'agrément parce que, effectivement, les questions d'emploi, de sécurité, de cohésion sociale, de propreté, se posent en ruralité comme sur l'ensemble du territoire wallon.

Je me réjouis donc de ces initiatives. Vous souhaitez une relance rapide. Le diable se cache parfois dans les détails. J'espère que l'appel à projets s'il ne s'inspire pas tout à fait du droit de tirage proposé aux grandes villes sera en tout cas simple, accessible et qu'il ne générera pas des charges administratives trop lourdes pour les communes concernées, soit celles de moins de 12 000 habitants dont on sait que les ressources humaines sont parfois plus limitées.

J'espère aussi que cette volonté de simplification se vérifiera dans cette enveloppe additionnelle que vous allez octroyer aux plans d'investissements communaux, parce que je pense que, là aussi, il faut chercher la simplification et l'efficacité.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je vais donner une précision utile. Je n'ai évidemment pas les détails de l'appel à projets. Simplement, je peux vous dire que vous touchez à un point sensible : le manque de personnel. J'ai demandé que l'on puisse aussi réserver dans l'appel à projets un pourcentage pour éventuellement prendre du personnel, pour pouvoir construire le dossier.

En outre, oui, c'est dans cette thématique là que je vais si je veux un résultat sur des procédures simples, inspirées du droit de tirage encadré. C'est aux communes, aux élus locaux à définir leur priorité. En tout cas, c'est la philosophie que je compte inspirer.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (cdH). – Monsieur le Ministre, si cette philosophie se vérifie dans les textes, je serai le premier à vous en féliciter, parce que je pense qu'effectivement c'est dans cette démarche *bottom-up* qu'il faut avancer. Je me réjouis que ce soit bien les principes qui guident votre action en faveur de la ruralité.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA PUBLICATION DES RÈGLEMENTS  
COMMUNAUX ET LA SIMPLIFICATION  
ADMINISTRATIVE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la publication des règlements communaux et la simplification administrative ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous interrogeais en mars dernier à propos des formalités de publication des règlements communaux et en particulier des règlements de taxes qui pèsent sur les communes et qui sont parfois source d'insécurité juridique et difficile à respecter pour les communes. Il y a toute une série de modalités qui sont en effet imposé par le Code de la démocratie locale et par l'arrêté royal du 14 octobre 1991 et qui impose une publication par avis aux valves communales avec pour seul moyen de preuve, la tenue d'un registre des publications dont les règles d'annotation sont – reconnaissons-le – particulièrement strictes.

Vous m'indiquiez en réponse être bien conscient des difficultés rencontrées en la matière par les communes et avoir mis en place un groupe de travail dédié à la simplification des procédures et composé de toute une série d'experts, votre cabinet, le SPW, l'Union des villes et communes, la Fédération des CPAS, l'Association des

Provinces wallonnes, la Fédération des directeurs généraux et des CPAS, et cetera.

Une des missions de cette *task force*, de ce groupe de travail, c'est précisément d'étudier la réforme des formalités de publication. L'objectif annoncé de cette réflexion, c'est de sécuriser les choses et de simplifier la tâche des pouvoirs locaux en modernisant les formalités de publication.

De façon générale, on sait à quel point la simplification administrative, c'est un enjeu majeur auquel il convient de s'attaquer.

Alors que des moyens importants viennent d'être annoncés dans le cadre du Plan de relance, notamment pour soutenir les pouvoirs locaux dans leurs démarches de digitalisation. Je souhaiterais savoir quelles initiatives ont été prises afin d'œuvrer à la simplification administrative dans le chef des pouvoirs locaux ? Où en est aujourd'hui l'état de la réflexion en la matière et en particulier en ce qui concerne les procédures de publication des règlements communaux ? Quelles mesures avez-vous prises suite aux réflexions du groupe de travail chargé de plancher sur cette question ?

Quelles sont les propositions sur la table pour simplifier et moderniser les formalités de publication et, de façon générale, les procédures administratives auxquelles sont confrontés les pouvoirs locaux ?

Voilà l'ensemble des éléments sur lesquels je souhaitais vous entendre. Je vous remercie.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, votre question me permet de faire le point sur la thématique et vous confirmer, comme je vous l'avais indiqué le 14 avril dernier, que j'avais mis en place un groupe d'experts dont les travaux sont dédiés à la simplification administrative. Neuf réunions se sont d'ores et déjà tenues et ont montré l'assiduité et la grande activité des membres du groupe de travail.

Un large éventail de matières pour lesquelles des mesures de simplification pourraient être proposées y ont été abordées. La formalité de la publication en est. Plus particulièrement sont évoquées des questions comme la nécessité de régler le contentieux entourant cette formalité, et ce, essentiellement dans le cadre de la fiscalité locale. On y aborde aussi :

- la question de la sécurité juridique des publications de la charge de travail que cela représente pour les pouvoirs locaux ;
- celle de la publication au niveau provincial pour répondre à l'arrêt de la Cour constitutionnelle 146/2020 du 12 novembre 2020 ;
- celle de l'opportunité de prévoir la publication sur le site internet avec quels documents, avec

quelle mention, intégralement ou non, en plus des publications aux valves ou le remplacement de celles-ci, avec la dimension de la preuve ;

- on pense aussi à la nécessité de garder ou non le fameux registre des publications qui, à ce jour, assure la force probante ou encore de la durée de la publication, maintien sur le site, durant la validité du document.

Toutes ces questions ont été abordées, en opérant en outre la comparaison avec le système applicable en Flandre et à Bruxelles. Le groupe de travail poursuivra ses travaux jusqu'au 30 juin prochain et les reprendra dès septembre. L'objectif est de rédiger un projet global de mesures de simplifications à proposer à notre Parlement pour la fin de cette année civile.

Ces travaux réalisés avec de véritables experts doivent me permettre de présenter au Gouvernement, puis à l'assemblée, un projet solide opérant de nombreuses simplifications tant attendues par les pouvoirs locaux, communes, CPAS et provinces.

**M. le Président.** – La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse particulièrement complète et encourageante. Je note le travail important mené au sein de ce groupe de travail. L'ampleur de la tâche est conséquente. Je note cette *deadline* que vous vous fixez d'arriver pour fin d'année avec un projet global. C'est important, car il y a une forme d'urgence dans ce dossier où l'on sait que l'insécurité juridique à laquelle sont confrontées les communes par rapport à ces questions de publication des règlements n'est pas toujours évidente à gérer.

Je me réjouis que l'on puisse arriver à une solution prochainement.

Je pense notamment que la publication sur internet, en comparaison à ce qui se fait en Flandre, est intéressante. On sera attentif à ce que vous proposerez.

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES DEMANDES  
CONTENUES DANS LA RÉOLUTION DU  
16 DÉCEMBRE 2020 VISANT À ENCOURAGER  
LE DÉVELOPPEMENT DES MONNAIES  
COMPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DE LA  
CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19 ET DU  
REDÉPLOIEMENT DE LA WALLONIE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'état d'avancement des demandes contenues dans la résolution du 16 décembre 2020 visant à encourager le

développement des monnaies complémentaires dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19 et du redéploiement de la Wallonie ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

**M. Bierin** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le 16 décembre dernier, le Parlement votait à l'unanimité cette résolution visant à encourager le développement des monnaies complémentaires dans le cadre de la crise sanitaire et du redéploiement de la Wallonie. Dans celle-ci, le Parlement formule plusieurs demandes au Gouvernement wallon. Je ne vais pas les répéter toutes de A à Z, mais en résumé :

- recenser les bonnes pratiques ;
- communiquer les résultats de ce recensement à l'ensemble des communes et au Parlement ;
- étudier la possibilité juridique et budgétaire de donner aux citoyens wallons une aide à la consommation locale en monnaie complémentaire par le biais des communes ;
- étudier le cadre légal entourant les monnaies ainsi que les freins et les garanties qu'il leur confère ;
- étudier la possibilité d'instituer un droit de tirage pour les communes pour donner cette aide directe à la consommation en la monnaie locale.

Pouvez-vous nous indiquer l'état d'avancement du Gouvernement sur ces différentes demandes ? Quelles initiatives avez-vous mises en place ? Le cas échéant, lesquelles auraient été abandonnées et pourquoi ? Il peut y avoir des raisons tout à fait légitimes. Quelles sont les prochaines étapes ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, comme nous l'évoquions ensemble le 16 décembre dernier, dès le début de l'année 2020, mon administration a analysé la question de l'utilisation de ces monnaies par les communes dans une perspective très large englobant plusieurs législations.

Il s'agissait notamment de vérifier la compatibilité avec le règlement général de la comptabilité communale avec la législation sur les marchés publics, ou encore le principe de l'impôt sur les revenus. Cette analyse a permis de percevoir les limites, mais aussi de dégager des pistes d'utilisation, de mise en œuvre concrète de ces monnaies au sein des pouvoirs locaux.

Tout d'abord, les monnaies complémentaires n'ont pas de cours légal sur notre territoire. L'Euro est la seule monnaie légalement autorisée en Belgique. Au niveau légal, la monnaie locale peut être vue comme un bond de soutien à l'économie locale, mais ne peut constituer une monnaie officielle.

Ensuite, la comptabilité des pouvoirs locaux ne peut se tenir qu'en euros. Les règlements généraux de

comptabilité communale précisent explicitement que toutes les valeurs du bilan sont mentionnées en euros.

Enfin, imposer l'utilisation « une monnaie complémentaire locale dans un cahier des charges n'est pas compatible avec la législation sur les marchés publics, au motif que la mise en concurrence serait biaisée à l'égard des éventuelles soumissionnaires venant d'autres régions que celles où cette monnaie locale a cours.

Cela étant, conscient que ces monnaies complémentaires locales peuvent aussi être un outil de la relance économique, j'ai octroyé par arrêté du 30 octobre denier une subvention de 70 000 euros à destination de l'ASBL Financité.

La mise en œuvre concrète des monnaies complémentaires locales nécessite parfois un accompagnement des communes dans ce dispositif spécifique. En ce sens, Financité propose, depuis plusieurs années, une collaboration fondée sur l'expérience des monnaies locales, un réseau de citoyens et professionnels engagés, une expertise en matière de développement local des finances responsables et de la mise en place d'outils monétaires.

Le soutien apporté à Financité contribue au développement de l'utilisation des monnaies complémentaires locales.

Enfin, quant à vos demandes relatives au recensement des bonnes pratiques au niveau local, comme vous le savez, cette ASBL établit des études et guides et baromètres. Via le comité d'accompagnement de la subvention reprise sur mes crédits, je veille à ce que les éléments que vous évoquez soient intégrés aux travaux de l'ASBL dont la raison d'être est de mutualiser les informations et ressources. En soutenant Financité, je donne un signal clair aux communes désireuses de se lancer dans la dynamique, dans le respect de leur autonomie.

À la clôture des travaux programmés pour la fin de cette année, nous tiendrons le bilan de ce qui a été lancé sur le terrain avec ladite ASBL.

**M. le Président.** – La parole est à M. Bierin.

**M. Bierin** (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces réponses. Vous aviez en effet mentionné cette analyse. On peut considérer qu'une des demandes de la résolution est d'ores et déjà remplie ; il y en avait d'autres.

Vous venez de mentionner ce projet avec Financité. J'en retiens que, dans la suite des travaux et lorsque le rapport final aura été communiqué, vous pourrez donner instruction, ou vous l'avez déjà fait, ou cela peut être un des livrables de Financité d'avoir ce recensement qui pourrait être communiqué dans ce cas au Parlement à ce moment-là.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA SITUATION POLITIQUE À GRÂCE-  
HOLLOGNE »**

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LE NOUVEAU PACTE DE MAJORITÉ À  
GRÂCE-HOLLOGNE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Dodrimont, sur « la situation politique à Grâce-Hollogne » ;
- M. Dispa, sur « le nouveau pacte de majorité à Grâce-Hollogne ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

**M. Dodrimont** (MR). – Monsieur le Ministre, je vous interroge sur la situation politique à Grâce-Hollogne, commune dans la tourmente depuis les élections d'octobre 2018. Vous l'avez d'ailleurs souligné vous-même, dans une interview récemment publiée.

La majorité Ecolo-MR et une tendance représentée par le bourgmestre en poste a été mise en place en mai dernier. D'après vos déclarations dans la presse, cette nouvelle majorité serait purement et simplement illégale, et poserait question sur la conformité des décisions prises par le collège communal ; décisions qui, d'ailleurs, auraient pu être prises depuis cette installation de la majorité jusqu'à aujourd'hui et certainement pour les semaines à venir.

Étant donné que ces déclarations semblent reposer sur une analyse, avez-vous dès lors annulé cette décision en obligeant la commune à se mettre en conformité ?

Je ne sais pas ce qu'il en est, mais je me pose dès lors deux sous-questions. Dans l'affirmative de cette annulation, avez-vous identifié comme solution un acte que la majorité qui se dégage du Conseil communal de Grâce-Hollogne pourrait poser ? Cette question est dans le cadre d'une annulation effective. S'il n'y a pas d'annulation effective, comment puis-je dès lors interpréter vos déclarations dans la presse ?

Je pense malheureusement que, pour les habitants de cette belle commune, ces sagas politico-politiques ont assez duré. Est-il possible aujourd'hui de voir le bout du tunnel par rapport à ce qui a été mis en place en mars dernier ?

J'ai tendance à penser que cette nouvelle majorité pourrait amener un peu plus de stabilité dans la gestion communale, mais il n'appartient qu'à moi de pouvoir le dire et je garde donc ces propos personnels.

Quels que soient celles et ceux qui représentent le conseil communal au sein du collège, il faut que les actes posés par celui-ci soient empreints de la légalité voulue.

Je vous remercie par avance d'apporter un peu de clarté par rapport à cette situation délicate.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa** (cdH). – Monsieur le Ministre, nous avons tous vu le film *Saint-Nicolas est socialiste*. Une suite pourrait être consacrée à Grâce-Hollogne et ne manquerait pas de sel.

La situation à Grâce-Hollogne n'est plus clochemerlesque, car elle devient réellement préoccupante pour tous ceux qui sont attentifs au bon fonctionnement de la démocratie locale.

Cela fait maintenant plusieurs années que ce qu'il se passe dans cette belle commune ne relève plus du folklore local, mais laisse manifestement libre cours à des manœuvres ou des dérives qui paraissent inacceptables.

Selon les informations dont je dispose, vous avez reçu, le 16 mars dernier, de la part de la commune des documents et des pièces relatives à l'installation du nouveau collège. Cette installation était censée mettre un terme à cette saga inépuisable que constitue l'affaire de Grâce-Hollogne.

Vous avez répondu à ces courriers en date du 25 mars, lors de la séance du conseil communal qui était censée installer le nouveau collège en question. À la question de savoir si les actes posés pour l'installation du nouveau collège étaient réguliers ou non – c'est évidemment une question fondamentale –, vous auriez répondu dans ce courrier par la négative, ce que vous avez d'ailleurs confirmé par des interventions dans la presse. Je dois avouer que le timing de cette réponse ne manque pas d'interpeller.

Pour autant, vous n'avez pas annulé le nouveau pacte de majorité dans le délai imparti. On se retrouve donc aujourd'hui dans un embrouillamini.

Les dernières personnes responsables aux commandes de cette commune, à savoir les grades légaux – auxquels je veux rendre hommage, car ils essaient de garder le cap dans la tempête –, vous ont demandé, le 4 juin dernier, de prendre clairement attitude et vous ont suggéré – c'est dire à quel point ils se sentent en difficulté – d'envoyer un commissaire spécial. Manifestement, les grades légaux ne savent plus

quoi faire puisque le nouveau collège serait illégal, selon vous, bien que vous n'ayez rien annulé pour autant.

On attend du ministre de tutelle qu'il fasse évidemment prévaloir le droit, mais, en l'occurrence, sous réserve de votre réponse, on peut se demander si vos interventions ne créent pas davantage de désordre.

Pourquoi avoir laissé la Commune de Grâce-Hollogne avancer si longtemps dans la mise en place de son nouveau pacte de majorité alors que vous estimiez que les motions de méfiance prévues n'étaient pas régulières ?

Pourquoi avoir attendu le conseil communal d'installation du nouveau collège pour prévenir la commune de cette illégalité ?

Pourquoi, sauf erreur de ma part, n'avoir annulé aucun des actes que vous estimez litigieux alors que la commune vous en avait fait part dès le mois de mars ?

Les actes que pose le collège en place sont-ils légaux ?

Quelle réponse comptez-vous apporter à l'interpellation des grades légaux de cette commune ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, merci pour vos questions qui vont me permettre de faire le point et de vous indiquer ma position dans ce dossier.

Tout d'abord, comme vous, je vois qu'il y a dans cette commune, comme dans d'autres, malheureusement, certains jeux politiques qui ne grandissent pas la démocratie locale, c'est un fait.

Je vais être très clair, je vais vous confirmer ma position relative à l'irrégularité de la composition du Collège communal de Grâce-Hollogne. Comme j'ai également pu le faire savoir par un courrier du 29 avril, après différentes analyses juridiques, seule l'adoption d'une motion de méfiance collective comportant la présentation d'un successeur au collège et donc d'un nouveau pacte de majorité pourrait permettre au MR de se joindre à la majorité. En effet, la motion de méfiance individuelle concernant M. Herbillon proposant Mme Belhocine produit des effets contraires aux dispositions du Code de la démocratie locale dès lors qu'elle constitue de facto un avenant au pacte de majorité modifiant un aspect pourtant indérogable au pacte de majorité initial, à savoir l'identification des groupes politiques parties au pacte de majorité.

La motion de défense individuelle adoptée à Grâce-Hollogne contredit bien l'article L1123-14 du Code de la démocratie locale dès lors qu'elle propose une majorité

alternative sans constituer un nouveau pacte de majorité. Cette irrégularité dans la composition d'un collège ayant pouvoir de décision touche à sa compétence et est d'ordre public – je pense que c'est une notion importante.

Le collège étant irrégulièrement composé, ses délibérations le sont tout autant. Il en découle que toutes les décisions prises par le collège communal depuis le 25 mars 2021 sont illégales et seront donc annulées.

Quant aux solutions, Grâce-Hollogne dispose de deux options : soit elle se met en conformité avec le Code d'initiative, soit j'enclencherai le processus de désignation d'un commissaire spécial, comme me le permet l'article 3116/1 de Code de la démocratie locale.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont (MR).** – Je remercie M. le Ministre pour la réponse qu'il apporte à nos questions.

Je prends acte de ce qu'il donne comme perspectives de solution par rapport à cette situation. La réponse a le mérite d'être claire, même s'il reste quand même, à mon sens, une inconnue, une incertitude : pourquoi ces décisions de changement de pacte de majorité n'ont-elles pas fait l'objet d'annulation de la part de la tutelle ?

Néanmoins, soyons positifs et engageons peut-être la majorité actuelle ou celle qui s'est dégagée plus récemment, d'aller vers une mise en conformité de son collège communal de manière à ce qu'il n'y ait plus de fragilité politique quant aux décisions qu'ils se doivent de rendre régulièrement au bénéfice de la population.

J'exprime moi aussi toute ma confiance et ma gratitude aux grades légaux de cette commune qui vous interrogent personnellement et qui cherchent évidemment à pouvoir simplement remplir leurs missions dans le respect total de la légalité.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa (cdH).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Sur le plan juridique, votre réponse est irréfutable. Il est évident que la motion de méfiance individuelle ne pouvait pas avoir pour effet de modifier la composition politique du collège. Il fallait une motion de méfiance collective. La composition du collège communal est donc irrégulière, et depuis lors, la Commune de Grâce-Hollogne fonctionne en toute illégalité. Cela fait maintenant trois mois que cette commune fonctionne en toute illégalité, que toutes les délibérations prises par le collège sont irrégulières. Imagine-t-on les conséquences de cette situation ? Je pense qu'il est temps de mettre fin à cette situation au plus vite et je m'étonne vraiment, M. le Ministre, alors que l'analyse juridique est aussi claire, que vous tardiez tant à prendre les décisions d'annulation qui s'imposent. Vous laissez encore la porte ouverte à une mise en conformité à l'initiative de la commune. À défaut, vous

envisagez l'envoi d'un commissaire spécial. Mais, combien de temps cette situation d'illégalité va-t-elle encore perdurer ? Je pense que la situation est préjudiciable à toutes les parties prenantes, non seulement sur le plan politique, mais aussi tous les citoyens de la commune, tous les fournisseurs de la commune, tous les agents communaux de la commune. Donc il est temps – plus que temps – de faire preuve d'autorité et de ramener le droit et l'ordre dans la Commune de Grâce-Hollogne.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME  
CENTRALISANT LES MESURES SANITAIRES  
DE CHAQUE COMMUNE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise en place d'une plateforme centralisant les mesures sanitaires de chaque commune ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

**Mme Galant (MR).** – Monsieur le Ministre, la Région bruxelloise a annoncé la fin du port du masque obligatoire à l'extérieur. En Wallonie, certaines communes ont décidé de suivre le pas également et la situation n'est absolument pas lisible pour les citoyens. Dans le Brabant wallon, le gouverneur a décidé, après une réunion avec les bourgmestres, de prendre des mesures similaires à Bruxelles : les autorités locales choisiront donc, pour leur entité, les lieux dans lesquels le masque restera obligatoire en fonction de la fréquentation du lieu.

En revanche, dans les autres provinces, c'est un peu le capharnaüm : certaines communes n'ont jamais imposé le port du masque, d'autres estiment qu'il faut atteindre les 70 % de couverture vaccinale, certains attendent encore des décisions supplémentaires du CODECO.

Donc, si le Gouvernement bruxellois a mis fin à l'obligation généralisée du port du masque à l'extérieur, en Wallonie, ce sont les bourgmestres qui sont responsables de l'obligation du port du masque. À l'heure d'un déconfinement et des vacances d'été, une plateforme claire et didactique centralisant les mesures sanitaires dans chaque commune wallonne devrait être prévue. Y travaillez-vous ? Dans l'affirmative, quand sera rendue disponible cette plateforme ?

Des règles communes, au moins au sein d'une même province, permettraient une lisibilité plus facile pour le citoyen. Des contacts sur le sujet ont-ils été entrepris par votre cabinet avec l'ensemble des gouverneurs ?

Enfin, des discussions intragouvernement sur le sujet ont-elles eu lieu ? Si l'on doit attendre le prochain CODECO qui aura lieu au mois de juillet, le Gouvernement wallon ne pourrait-il pas décider de son côté par rapport au port du masque ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, je vous remercie pour la question intéressante et pertinente. Je dirais qu'elle l'a malheureusement été tout au long de la crise. Je vais dire que c'est une difficulté à laquelle on a été confronté, à savoir l'homogénéité des décisions dans les différents territoires, dans les différentes communes. Une différence avec Bruxelles : à Bruxelles, le Gouvernement bruxellois à des pouvoirs de police – ce que nous n'avons pas – qui leur permet de prendre un arrêté global. En Wallonie, nous devons essayer d'agir avec le bassin le plus pertinent et, en fonction de cela, on se reporte souvent sur les gouverneurs.

Ce principe se heurte aussi, vous le savez, à l'autonomie communale qui reste tout de même de mise au sein de nos villes et communes. Il y a un certain avantage puisque ce sont les bourgmestres qui connaissent mieux leur territoire, qui connaissent mieux les lieux qui sont à forte fréquentation et qui sont le plus en mesure d'identifier les endroits où l'on peut encore garder le masque ou pas.

Répertorier sur une plateforme unique les mesures en œuvre par chaque commune me semble un exercice compliqué.

En revanche, l'uniformisation des règles de chaque province est intéressante, car elle est de nature à faciliter la compréhension pour le citoyen et je vous rejoins sur ce point.

Comme vous vous en doutez, des réflexions et échanges sont continuellement menés par les acteurs du Gouvernement, dont les gouverneurs. Nous avons régulièrement eu des concertations avec eux dans le cadre de la gestion de la crise. Il revient au ministre-président de mener à bien des discussions en ce sens au nom de notre gouvernement.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant** (MR). – J'avais déposé la question à destination du ministre-président, mais on l'a orientée vers vous. Or, je trouvais que c'était beaucoup plus logique que le ministre-président réponde à cette question.

Il faut impérativement harmoniser. En plus, on va commencer les vacances scolaires, les vacances d'été, où le citoyen belge va beaucoup voyager à travers la Wallonie et vous imaginez la complexité pour le citoyen qui, avant de rentrer dans une ville, va devoir

s'intéresser à la réglementation sur le port ou non du masque.

Je vais prendre l'exemple de Mons. Il y a une semaine, le bourgmestre était contre le retrait du masque et, maintenant, il a décidé de ne plus imposer le port du masque. Pour le citoyen, c'est compliqué de savoir comment il doit se comporter. Une plateforme demande peut-être un travail considérable, mais je pense qu'il faut harmoniser, au moins par province. Sinon, c'est très compliqué pour le citoyen.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'INTÉGRATION DU CENTRE RÉGIONAL  
D'AIDE AUX COMMUNES (CRAC) À  
L'ADMINISTRATION DES POUVOIRS  
LOCAUX »**

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'INTÉGRATION DU CENTRE RÉGIONAL  
D'AIDE AUX COMMUNES (CRAC) AU SPW  
INTÉRIEUR ET ACTION SOCIALE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Dispa, sur « l'intégration du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) à l'administration des pouvoirs locaux » ;
- M. Demeuse, sur « l'intégration du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) au SPW Intérieur et Action sociale ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa** (cdH). – Monsieur le Ministre, c'est dans une notification d'une décision du Conseil des ministres du 27 mai que l'on peut lire cette décision importante : l'intégration du CRAC dans le Service public de la Wallonie Intérieur et Action sociale.

Cette décision d'intégration est mentionnée en marge d'une autre décision, à savoir la désignation future d'un nouveau directeur général du Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale, la précédente directrice générale, qui avait été reconduite il y a un an à peine, étant devenue entre-temps administratrice générale de l'AViQ, dans un jeu de chaise musicale qui n'a pas manqué de m'intriguer et sur lequel j'ai interrogé la ministre en charge de la Fonction publique.

Aujourd'hui, un projet de décret est annoncé, modifiant sans doute les missions du CRAC, voire prévoyant sa disparition. Une rumeur au sein de l'administration fait par ailleurs état de la prochaine nomination de l'actuelle directrice générale du CRAC



comme directrice générale du SPW Intérieur et Action sociale. Le jeu de chaise musicale manifestement se poursuit.

Monsieur le Ministre, pour quelle raison cette intégration, qui est tout sauf anodine, est-elle prévue ?

Les financements alternatifs et les prêts aux communes seront-ils gérés directement par l'administration ?

Ces politiques dont on sait qu'elles sont importantes seront-elles plus efficaces, mieux gérées ou plus facilement contrôlables par la Cour des comptes, par exemple, une fois qu'elles auront été intégrées au service public de Wallonie plutôt que de rester dans le giron du CRAC ?

À quelle date est attendu le projet de décret mentionné dans la décision du 27 mai ?

Enfin, est-il vrai que la future directrice du SPW Intérieur et Action sociale sera l'actuelle directrice générale du CRAC ? Est-ce cela la véritable raison de l'intégration du CRAC au sein du SPW ?

Je vous remercie pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

**M. le Président.** – La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, en sa séance du 27 mai, le Gouvernement vient de marquer son accord de principe sur l'intégration du CRAC au sein du SPW Intérieur et Action sociale.

Il s'agit d'une étape importante, qui n'a rien d'anodin et dont les implications sont multiples.

Toute une série de questions se pose quant à la manière dont cette intégration doit intervenir, notamment concernant l'évolution du rôle du CRAC, mais aussi les modalités concrètes de cette intégration. C'est le cas en termes budgétaires et comptables, en ce qui concerne notamment les comptes CRAC à reprendre dans le giron du SPW et la gestion des dettes des pouvoirs locaux qui sont actuellement dans les mains du CRAC. Ce sont donc des questions importantes, potentiellement à plusieurs milliards d'euros.

Par ailleurs, se posent aussi, par exemple, les questions de l'intégration du personnel du CRAC, en grande partie contractuel et donc de l'adaptation du cadre organique du SPW, notamment par la création de synergies entre des métiers que l'on retrouve au SPW IAS et au CRAC.

Le Gouvernement vous a donc chargé de préparer un avant-projet de décret pour organiser cette fusion. Il vous a également chargé d'établir une lettre de mission

pour le nouveau Directeur général du SPW IAS sur base de la décision d'intégrer le CRAC au SPW.

J'aurais souhaité savoir si vous pouviez exposer la décision de principe du Gouvernement d'intégrer le CRAC au SPW. Quels sont les objectifs poursuivis et quelles formes prendra cette intégration ? Dans quel calendrier vous inscrivez-vous ?

Plus fondamentalement, quelle est votre vision du rôle joué par le CRAC au sein du SPW ? N'est-ce pas l'occasion de renforcer le rôle d'accompagnement et de suivi des communes en lien avec les autres missions assurées par la tutelle ?

Qu'en est-il par ailleurs de l'impact sur les comptes CRAC à reprendre dans le giron de la Région et sur les dettes des pouvoirs locaux ?

En ce qui concerne le personnel, comment s'effectuera l'intégration ? Qu'en est-il notamment des départements et des directions à fusionner, à maintenir ou à recréer ?

Un travail sérieux est nécessaire et demande logiquement d'anticiper l'ensemble de ces questions. C'est pourquoi je souhaitais vous interroger également à ce propos.

**M. le Président.** – La parole à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos questions qui vont me permettre de faire le point sur ce dossier, d'ores et déjà d'entamer les discussions avec notre assemblée relativement à ce projet d'ampleur et de grande importance qui consacrerait l'intégration d'une unité d'administration publique au sein du SPW.

Vous avez parfaitement raison, le 27 mai dernier, le Gouvernement m'a chargé de lui revenir avec notamment un avant-projet de décret qui modifiera le décret du CRAC du 23 mars 1995. Ce projet sera présenté en Conseil des ministres sous peu. À ce stade, il n'est donc pas encore possible de vous en dire davantage, si ce n'est qu'il s'agit d'un premier acte fort qui souligne ma volonté d'avancer dans ce dossier.

Toujours en séance du 27 mai, vous l'avez dit l'un et l'autre, le Gouvernement a marqué son accord sur la déclaration de vacances de l'emploi du directeur général du SPW IAS et m'a chargé, ainsi que la ministre de la Fonction publique, de lui soumettre pour validation un projet de lettre de mission.

Ces éléments me permettent de couper court à toute rumeur puisque, je vous confirme, que cet emploi sera déclaré vacant de manière tout à fait classique et conformément aux dispositions du code de la fonction publique.

Il n'est donc nullement question pour moi, ou pour le Gouvernement, de désigner une personne sans passer par un appel à candidatures qui permette à terme de procéder à la comparaison des titres et mérites des éventuels candidats au poste.

Concernant les motifs qui me conduisent à envisager cette intégration, ils découlent des premiers travaux de BBZ. À cette occasion, en effet, les sessions de travail hebdomadaires avec les responsables du SPW IAS et du CRAC ont été menées pour décrire en détail les missions et les activités couvertes par chacune des deux entités. Ces sessions ont permis d'établir une cartographie fine des activités de chacune et de réaliser un passage en revue exhaustif des dépenses du SPW IAS et du CRAC.

À la suite de cette première phase de cartographie, une réflexion sur les leviers d'optimisation potentielle a été lancée et est conduite actuellement. Plusieurs leviers ont ainsi été identifiés et sont donc en cours d'analyse.

En vue d'optimiser la base des coûts du CRAC, son intégration au SPW IAS, afin de simplifier les structures administratives, de rationaliser les fonctions de support, est un scénario à l'étude.

Cette intégration pourrait constituer un levier d'optimisation pertinent à plusieurs égards.

Tout d'abord, la raison d'être initiale du CRAC à savoir la déconsolidation de la dette des pouvoirs locaux de celle de la Région wallonne est devenue caduque en suite au repérimétrage de la Région wallonne. En 2015, la modification des règles SEC2010 a eu pour conséquence directe à l'intégration de la dette du CRAC dans celle de la Région suite aux Accords de Maastricht.

Ensuite, le cadre SPW-IAS présente de fortes similitudes, tant en termes de missions et de bénéficiaires que d'outils utilisés dans le cadre de leurs compétences respectives. D'un côté, le SPW-IAS a davantage pour rôle de vérifier la conformité légale des comptes des pouvoirs locaux ; de l'autre côté, le CRAC a un exercice d'accompagnement dans la gestion budgétaire des communes et des provinces au plan de gestion. Qui plus est, tous deux souhaitent à terme orienter davantage – c'est une demande de ma part – leur activité vers un rôle de conseil et d'accompagnement des pouvoirs locaux dans leur gestion financière, et de promouvoir la gouvernance par le conseil et l'expertise en soutien aux politiques publiques locales.

En outre, le CRAC et le SPW-IAS entretiennent une relation d'échanges permanente entre eux, mais aussi avec leurs principaux bénéficiaires. Le CRAC et le SPW-IAS s'appuient aussi sur un certain nombre d'outils communs.

Enfin, une intégration du CRAC au sein du SPW permettrait potentiellement de dégager des marges de manœuvre additionnelles sur les charges fixes, en particulier, sur les dépenses relatives à l'entretien, la maintenance et les charges du bâtiment du CRAC.

Pour terminer, concernant les modalités d'intégration, il est, à ce stade, tout à fait prématuré de s'avancer dans l'un ou l'autre scénario. En effet, la lettre de mission qui sera prochainement présentée au GW chargera le nouveau ou la nouvelle mandataire (e) du SPW-IAS de piloter cette intégration.

Vous l'avez souligné, les missions du CRAC sont pour le moins spécifiques et nécessitent que l'on prenne le temps de réfléchir à la manière la plus optimale de viser l'intégration du centre au sein du SPW Intérieur et Action sociale.

Je peux même faire miens vos propos, Monsieur Demeuse, lorsque vous dites qu'un travail sérieux demande logiquement d'anticiper l'ensemble de ces questions. C'est à cette anticipation que je m'emploie actuellement avec mes collègues également compétents dans ce dossier dans le but d'aboutir à un résultat sérieux pour un service plus efficace.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (cdH). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Hier, la ministre de la Fonction publique a donné un habillage juridique au jeu de chaises musicales qui est en cours au sein de la haute fonction publique wallonne. Aujourd'hui, vous donnez un habillage technocratique à cette modification radicale du paysage administratif wallon puisque, vous l'avez dit, cette intégration du CRAC au sein du SPW est un projet d'ampleur dont vous avez pris la décision et que vous allez maintenant analyser jusque dans ses conséquences.

Je ne peux pas m'empêcher de penser que la concomitance entre cette décision d'intégration, la lettre de mission qui sera rédigée et ce jeu de chaises musicales n'est pas tout à fait le fruit du hasard ; elle laisse à penser que cette réorganisation, sous réserve de l'analyse que l'on pourra en faire le moment venu, lorsque vous serez en mesure de nous apporter davantage de précisions, découle moins de considérations fonctionnelles que de considérations personnelles, pour ne pas dire politiques.

Vous vous faites fort de lancer des procédures objectives. On verra le résultat final de ces procédures. On pourra peut-être, lorsque l'on connaîtra le résultat, relire la séquence sous un regard un peu différent peut-être moins naïf et plus lucide.

Je ne peux pas vous dissimuler mon inquiétude. Je me réjouis que l'on ait un débat de fond sur les missions du CRAC et du SPW. C'est un débat très important,

utile, sans aucun doute. Mais les conditions, les circonstances dans lesquelles vous lancez ce débat m'inquiètent au plus haut point, ne me rassurent pas sur les objectifs véritables de cette réforme et, au contraire, nourrissent, dans mon chef, des inquiétudes supplémentaires par rapport à ce que ce jeu de chaises musicales avait déjà suscité.

**M. le Président.** – La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Vous avez raison, c'est un projet de grande ampleur et d'importance, réellement.

La réflexion autour de cette intégration du CRAC au SPW, c'est une réflexion intéressante. A priori, c'est potentiellement l'occasion d'aller vers une simplification, mais aussi d'accentuer ce rôle d'accompagnement et de suivi du CRAC et pas juste du rôle de gendarme. On sait à quel point c'est parfois compliqué sur le terrain. Je suis heureux d'entendre que c'est une des volontés qui est poursuivie ici. Il y a un enjeu de renforcer ce dialogue avec les communes, les CPAS et les organes concernés. Sous cet aspect-là, une réflexion doit être menée, qui est réellement intéressante.

Vu les conséquences importantes je veux insister sur l'aspect fondamental de bien préparer les choses, d'avancer dans l'ordre, avec une vision claire, un projet cohérent, un calendrier précis de ce que l'on veut faire. L'enjeu est important.

On lira évidemment les développements futurs et on pourra voir plus précisément comment tout cela s'intégrera, mais je serai en tout cas particulièrement attentif à cela.

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES BLOCAGES AU SEIN DE LA COMMUNE  
D'ANDERLUES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les blocages au sein de la Commune d'Anderlues ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

**M. Beugnies** (PTB). – Monsieur le Ministre, en séance plénière, nous avons eu l'occasion de vous interroger sur la situation au sein de la commune d'Anderlues.

Pour rappel, on en est à un tel point que même voter un budget paraît impossible pour cette commune qui

fonctionne en douzième provisoire depuis déjà plusieurs mois. Les derniers votes concernant le douzième provisoire n'ont même pas pu se produire. Il en résulte – c'est le point principal de ma question – que les travailleurs sont inquiets à l'idée d'arriver à la fin du mois sans être payés et que les citoyens sont eux aussi inquiets à l'idée que la continuité du service de la commune ne puisse plus se poursuivre.

Les forces syndicales et politiques en présence vous ont demandé d'agir et vous dites avoir reçu un courrier de leur part fin avril. Lors de la séance, vous avez dit que votre administration travaillait sur la question. Les travailleurs et les syndicats attendent une réponse rapide à leurs inquiétudes. On peut les comprendre. Ceux-ci ont d'ailleurs exprimé leur mécontentement le 8 juin devant la lenteur des démarches et envisagent même des actions.

Quelle analyse avez-vous faite de la situation à Anderlues ? Avez-vous fixé une date butoir pour répondre aux demandes des travailleurs ? Avez-vous déjà prévu des mesures afin de rassurer les travailleurs sur leur avenir ainsi que sur la continuité des services publics dans la commune ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je reçois souvent des courriers relatifs à la Commune d'Anderlues. C'est bien domageable, mais c'est ainsi.

Dans le cadre du suivi et de l'instruction des différentes requêtes relativement à la Commune d'Anderlues, j'ai chargé mon administration d'organiser une rencontre avec elle à brève échéance pour circonscrire, avec exactitude, les obstacles au bon fonctionnement des services ainsi que de la commune et de son CPAS ainsi que d'une manière générale.

À la lumière des constats qui seront dégagés, je prendrai alors attitude et j'adapterai mes interventions. En réalité, il y a toute une série de choses qui vont dépendre de la commune elle-même, qui sont du management, et il y a toute une série de décisions qui seront d'ordre plus juridique, qui sont soumises à tutelle et qui nécessitent une autre action. L'objectif est de définir le scope de notre action.

Vous n'êtes pas sans avoir que la situation politique de la localité est particulièrement compliquée. Force est de constater qu'aucune issue ne semble envisagée par les élus, avec les conséquences que cela apporte notamment, vous l'avez indiqué, à l'égard du personnel qui, dans ces circonstances, est souvent affecté par les tensions politiques auxquelles il est étranger. J'en appelle donc, à nouveau – même si je sais que cela n'aura pas nécessairement l'effet escompté – à une prise de conscience des élus anderlusiens et leur rappelle

qu'ils ont été choisis par l'électeur pour gérer la commune dans l'intérêt de leurs concitoyens.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies (PTB).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

J'entends que vous dites « brève échéance ». Dommage que l'on n'ait pas de date qui permettrait aux citoyens, aux travailleurs, de savoir quand exactement ce dossier va avancer, de manière à leur donner un peu de perspective.

Vous avez bien compris le sens de ma question, c'était de mettre en avant que les travailleurs et les citoyens ne doivent pas être victimes des guerres internes politiciennes.

C'est pour cela que nous sommes venus vers vous, pour que vous interveniez afin que les travailleurs soient payés et que les services publics soient assurés auprès des concitoyens. Je pense que c'est essentiel.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'IMPLÉMENTATION DES  
RECOMMANDATIONS DU GROUPE  
D'EXPERTS SUR LA 5G AU NIVEAU LOCAL »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'implémentation des recommandations du groupe d'experts sur la 5G au niveau local ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

**Mme Pécriaux (PS).** – Monsieur le Ministre, le développement de la 5G et son évaluation régulière est en attente de la mise en œuvre par le Gouvernement des recommandations du rapport du groupe d'experts 5G.

À la suite des auditions des experts sur l'implémentation de la 5G, en Commission de l'environnement, la ministre de l'Environnement a affirmé plaider au sein du Gouvernement pour une approche intégrée de l'ensemble des 30 recommandations dictées par ces experts et nous a renvoyés vers vous. Certaines des recommandations visent notamment des matières communales.

Le déploiement de la 5G étant inévitable, il est donc nécessaire de l'encadrer par un ensemble de balises et de mesures d'accompagnement, notamment l'inclusion dans sa charte « Smart Cities » des dispositions relatives à la collecte et à l'usage des données à caractère personnel,

et la nomination d'un délégué à la protection des données par commune.

Allez-vous rapidement, dans le cadre de vos compétences, avoir les moyens d'implémenter les recommandations dictées par le groupe d'experts ? Dans quel délai ?

Quelles vont être les premières actions et autres mesures d'accompagnement que vous allez décider de mener afin que la 5G se déploie rapidement et que la Wallonie post-covid bénéficie des retombées positives de ce déploiement ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.** – Madame la Députée, le développement de la 5G et la connectivité du territoire sont évidemment deux sujets d'importance.

En matière de connectivité, mon action vise à donner aux pouvoirs locaux les moyens de s'équiper correctement en matériel, en logiciels informatiques pour accroître et faciliter l'accès aux services administratifs des citoyens, des entreprises et des autres services publics.

À cette fin, des moyens ont été dégagés dès 2020 via une subvention spéciale de 10 millions d'euros portés sur mes crédits destinés aux communes et CPAS pour améliorer leur infrastructure informatique.

En 2021-2022, vous avez été attentive au fait que nous avons conclu un accord avec les opérateurs, appelé accord ToP, qui prévoit une enveloppe de 11 millions d'euros issus des opérateurs qui sont destinés à élargir la couverture mobile de la Wallonie – les fameuses zones blanches.

D'autre part, 10 millions d'euros sont portés sur les crédits des opérateurs, du ministre du Numérique et mes propres budgets pour développer des projets numériques et d'intelligence territoriale au niveau des pouvoirs locaux.

Complémentairement, j'ai également sollicité des moyens pour les mêmes objets dans le cadre du Plan de relance et de résilience européen. La volonté est claire : favoriser les atouts du numérique en tirant les enseignements de la crise quant à l'utilisation massive des pratiques numériques et du travail à domicile, concernant l'accroissement des compétences numériques des travailleurs en lien avec les évolutions de leur métier et des modes d'organisation du travail et quant à l'accroissement de la connectivité et de la numérisation du territoire wallon.

Ensuite, concernant l'analyse des différents éléments et des recommandations des groupes d'experts, le Gouvernement y travaille encore, ce qui m'empêche de

m'avancer à ce stade. Je pense que chacun reconnaît que la matière est délicate et complexe dès lors qu'elle touche à de nombreux aspects. J'en reviens donc à la Déclaration de politique régionale qui précise quant au déploiement qu'il s'opérera après une évaluation sur les plans environnemental, de la santé publique, de l'efficacité économique, de la sécurité des données et du respect de la vie privée.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** – Merci, Monsieur le Ministre. Je reprendrai votre dernière phrase en disant que la matière est délicate et complexe, mais j'insiste sur le fait que le déploiement de la 5G nécessite une approche transversale. La preuve est que l'on y travaille d'arrache-pied au niveau de la Commission de l'environnement, mais qu'au travers des différentes questions que j'ai pu poser à Mme la Ministre après avoir écouté les experts, elle m'envoyait vers ses collègues du Gouvernement, en l'occurrence vous avec votre casquette des pouvoirs locaux et vers votre collègue, Mme la Ministre Morreale, pour le volet santé.

Je suis ravie d'avoir pu poser cette question et d'avoir été éclairée sur toutes les actions en cours et à venir au niveau local que vous avez dans vos valises.

**QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES  
CONFLITS ENTRE BAILLEURS ET  
LOCATAIRES ET LA LUTTE CONTRE LES  
LOYERS ABUSIFS »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les mécanismes de règlement des conflits entre bailleurs et locataires et la lutte contre les loyers abusifs ».

La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

**Mme Delporte (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, la DPR indique « qu'afin de réduire les conflits entre bailleurs et locataires – loyer abusif, dégradation du bien, responsabilité respective des travaux, et cetera –, le Gouvernement évaluera les différents mécanismes existants, dont le recours aux procédures de médiation, conciliation et arbitrage et le recours au juge de paix, ainsi que la manière de les rendre plus efficaces ».

Récemment, au Parlement de la Région bruxelloise, les partis de la majorité ont déposé une proposition d'ordonnance visant la mise en place de commissions paritaires locatives. Cet organe consultatif, composé de représentants de propriétaires et de locataires, aura pour

mission de rendre un avis sur la justesse des loyers pratiqués et proposera une conciliation entre propriétaires et locataires. Ce processus, qui ne devrait en aucun cas se substituer aux appareils judiciaires, sera gratuit et constituera un outil efficace pour lutter contre les loyers abusifs pratiqués à Bruxelles. Le dispositif devrait voir le jour en 2022.

Très concrètement, un locataire, s'il estime que son loyer est abusif, pourra saisir la commission. Dans le cas où le loyer est supérieur à 20 % de la grille indicative des loyers, le bailleur devra démontrer que le bien présente des qualités qui justifient ce prix. Si le loyer est jugé abusif par la commission, le locataire peut saisir le juge de paix ou entrer en conciliation avec le propriétaire.

En octobre 2020, un collègue questionnait votre prédécesseur à ce sujet. Celui-ci indiquait qu'il avait bon espoir de voir se mettre en œuvre, sur la base d'expérience pilote, un mécanisme alternatif de règlement des conflits, tel que les commissions paritaires locatives.

Vous m'indiquiez plus récemment que la mise en place de ces commissions était plus compliquée en Wallonie du fait du vaste territoire à couvrir et de la frilosité du Syndicat national des propriétaires et copropriétaires, mais que votre cabinet examine des alternatives visant à réduire les conflits entre propriétaires et locataires.

Qu'est-ce qui est mis en place en vue de répondre à l'objectif de la DPR quant à la réduction ou la gestion des conflits entre bailleurs et locataires ? Quel est l'état des réflexions de votre cabinet à ce sujet ? Avez-vous des contacts avec votre homologue bruxelloise dans ce dossier ? Comment et dans quelle mesure le Gouvernement entend lutter contre les loyers abusifs ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.** – Madame la Députée, merci pour votre question qui me permet de faire le point sur cette thématique et donc de faire écho à votre question, qui est d'ailleurs la suite de la question écrite que vous m'aviez adressée en mars dernier, relative aux modes alternatifs qui, à mes yeux, suscitent un intérêt croissant.

Les personnes qui y recourent y voient en effet un moyen d'obtenir une décision rapide qui évite souvent la rupture d'une relation locative.

Comme vous le précisez, les commissions paritaires locatives ne se conçoivent que si des représentants des locataires, mais aussi des propriétaires veulent bien jouer le jeu. Or, force est de constater que, à ce jour, le Syndicat national des propriétaires a clairement indiqué, en groupe de travail, qu'il ne souhaitait pas y participer en Wallonie.

Je ne désespère néanmoins pas que le temps puisse faire son effet, car je reste, à titre personnel, convaincu que cela peut-être une plus-value, mais que ce n'est pas la seule voie possible d'amélioration de la gestion des conflits entre locataires et bailleurs, l'essentiel étant de travailler sur une solution qui maintienne ou rétablisse le dialogue entre les différentes parties.

Le rétablissement de ce dialogue est l'un des points évoqués dans le cadre du groupe de travail mis en place pour lutter contre les discriminations à l'accès au logement.

Ce thème fera l'objet d'une attention particulière lors d'une de ces prochaines réunions au cours de laquelle mon cabinet recueillera les différentes propositions en la matière.

En parallèle au groupe de travail Discriminations, mon cabinet examine toujours la possibilité de lancer un projet pilote axé plus spécifiquement sur une forme de conciliation. Il est bien entendu que je reste également attentif aux initiatives prises en région bruxelloise, même si la réalité politique sociétale est un peu différente de la nôtre.

Enfin, concernant la lutte contre les loyers abusifs, je ne dois pas vous rappeler que cette commission a entamé le débat sur ce sujet avec la volonté d'étudier ce qui se fait à l'étranger, nous l'avons dit à l'entame de la commission.

Par ailleurs, le site qui permet de simuler le loyer indicatif selon la grille des loyers est un outil largement utilisé qui donne déjà la possibilité aux parties d'estimer si le montant du loyer sollicité reflète ou non le prix du marché.

Je rappelle que les primes d'habitation ne sont accessibles qu'aux seuls propriétaires qui s'engagent à respecter cette grille indicative, voire incitative des loyers.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Delporte.

**Mme Delporte** (Ecolo). – Effectivement, il faut avancer à petits pas et l'important est d'avancer dans la bonne direction.

Nous reprendrons certainement contact pour voir où nous en sommes, mais je crois qu'il faut en effet faire preuve de patience.

## **ORGANISATION DES TRAVAUX**

*(Suite)*

### *Interpellations et questions orales retirées*

**M. le Président.** – Les questions orales de :

- M. Heyvaert, sur « la demande de la Ville de Tubize relative à la réalisation d'un audit par l'administration wallonne » ;
- M. Antoine, sur « l'entretien et la rénovation des ouvrages d'art » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 11 heures 11 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. John Beugnies, PTB  
M. Olivier Bierin, Ecolo  
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville  
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR  
Mme Valérie Delporte, Ecolo  
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo  
M. Benoît Dispa, cdH  
M. Philippe Dodrimont, MR  
M. Yves Evrard, Président  
Mme Jacqueline Galant, MR  
M. Stéphane Hazée, Ecolo  
M. Éric Lomba, PS  
Mme Sophie Pécriaux, PS

## ABRÉVIATIONS COURANTES

5G	cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BATOPIN	Belgium ATM Optimization Initiative (réseau de guichets automatiques bancaires neutres en Belgique)
BBZ	budget base zéro
CODECO	Comité de concertation
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
DPR	Déclaration de politique régionale
IAS	Intérieur et Action sociale (Service public wallon)
JoFiCo	Joint Financial Company (Société financière commune, Argenta, AXA Banque, Crelan et VDK Bank)
PCDR	programme(s) communal(-aux) de développement rural
PIC	Plan d'investissement communal
SPW	service(s) public(s) de Wallonie